



# Réforme de l'administration territoriale de l'Etat



# Des services d'Etat intégrés et plus lisibles

## 1. Les principes de la réforme

## 2. Les services de l'Etat en région

- Principes d'organisation
- Schéma d'organisation

## 3. Les services de l'Etat en département

- Principes d'organisation
- Schéma d'organisation

## 4. Travailler autrement en préservant un service public de qualité

- Une nouvelle façon de travailler
- Des garanties pour les agents
- Un service public de qualité



# 1 - Les principes de la réforme

# Des services d'Etat intégrés et plus lisibles

- **Améliorer le service rendu au public** en regroupant les services et en rassemblant les compétences.
- **Mieux prendre en compte la décentralisation et renforcer les services de l'Etat sur les missions prioritaires.**
- **Mieux associer les différentes cultures et compétences ministérielles.**
- **Eviter les doublons** et renforcer la mutualisation des fonctions support.

## 2 – Les services de l'Etat en région

# Les services de l'Etat en région : principes d'organisation

- Le niveau régional devient le **niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques.**
- **Les huit structures régionales** exercent des compétences correspondant au périmètre des ministères.
- **Les préfets de région ont autorité sur les préfets de département** dans le cadre de leur mission de pilotage des politiques publiques.
- **Les missions en matière de santé sont regroupées au sein d'agences régionales de santé.**
- **Des directions interrégionales de la mer assurent la cohérence de l'action des services en charge des politiques de la mer et du littoral.**

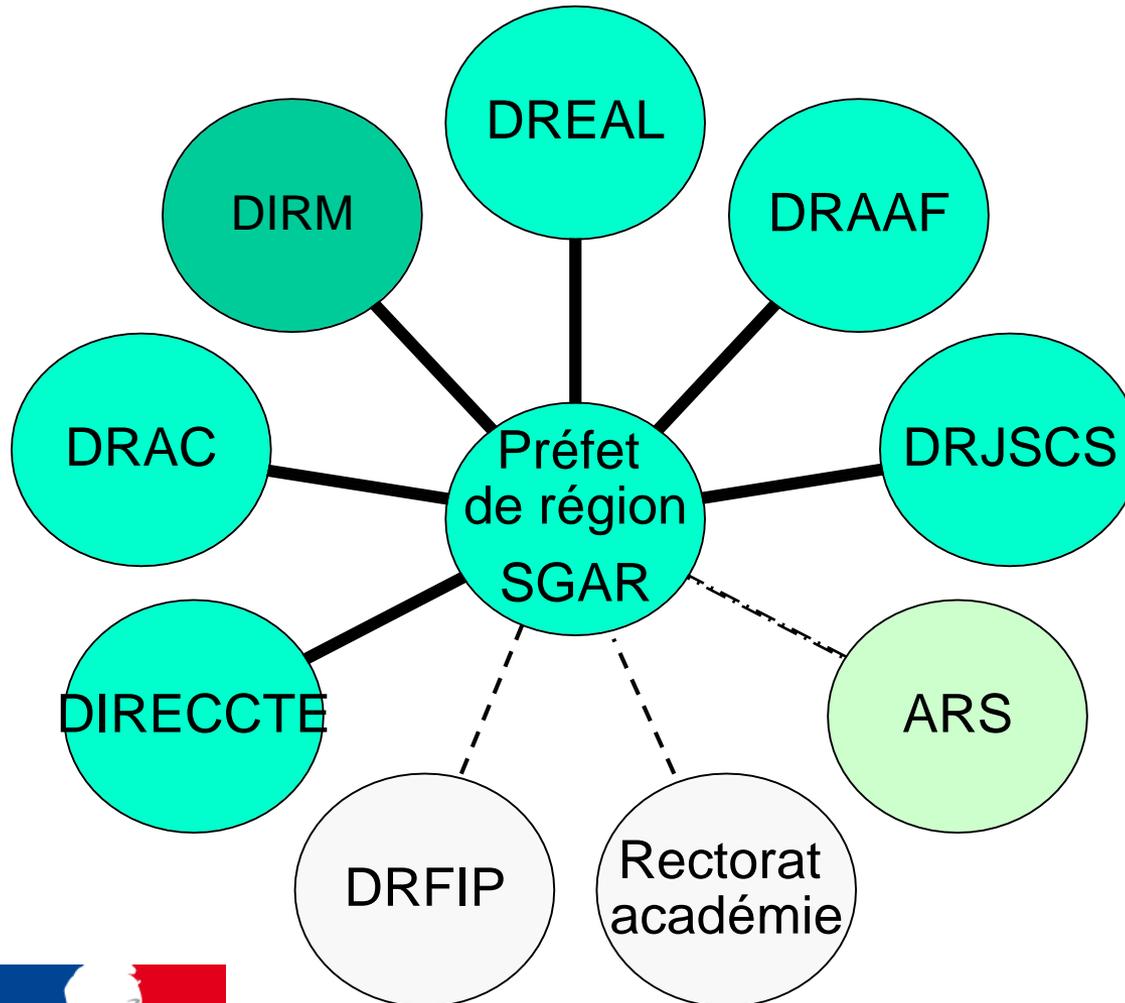
# Les services de l'Etat en région :

## Principes d'organisation au plan départemental

- Des **unités territoriales** des directions régionales en matière de :
  - **travail et d'emploi** (ex – direction départementale du travail et de l'emploi - DDTEFP) ;
  - **culture** (ex- service de l'architecture et du patrimoine – SDAP) ;
  - **environnement industriel** (ex-subdivision de la direction régionale de la recherche et de l'environnement - DRIRE).
  
- Les agences régionales de santé disposent de **délégations départementales.**
  
- **Les DIRM** travaillent en liaison avec les CROSS, les centres de sécurité des navires et les délégation à la mer au sein des directions départementales du territoire.

# Les services de l'Etat en région :

## organisation cible



DRAC = direction régionale de la culture

DIRM = direction interrégionale de la mer = DRAM + pilotage phares et balises (DDE) + coord. environnementale façade (DIREN)

DREAL = direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement = DRE + DRIRE (hors DI et métrologie) + DIREN

DRAAF = direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt = DRAF + SV

DRJSCS = direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS + DRASS hors santé

DIRECCTE = direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (DI et métrologie)

DRFIP = TPGR + services fiscaux

ARS = agence régionale de santé = ARH + GRSP + URCAM + DRASS et DDASS hors cohésion sociale + CRAM

# Les services de l'Etat en région : calendrier

- La mise en place des **nouvelles directions régionales s'est faite en 2010.**
- Les **agences régionales de la santé (ARS)** sont opérationnelles au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

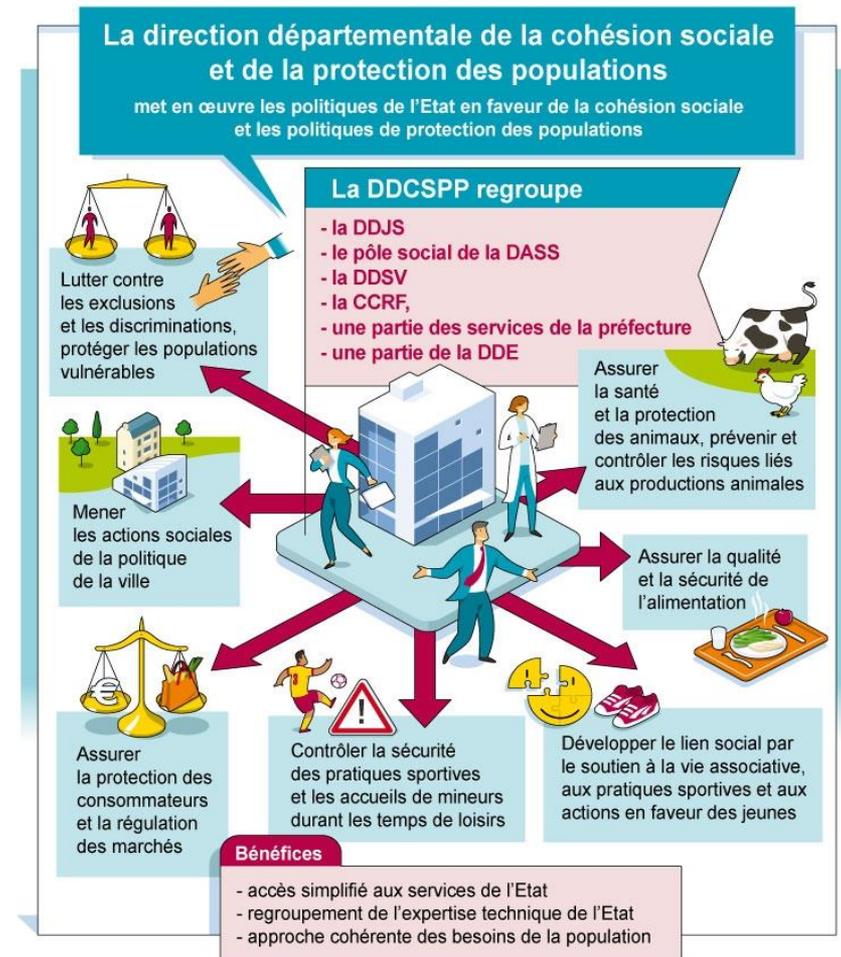
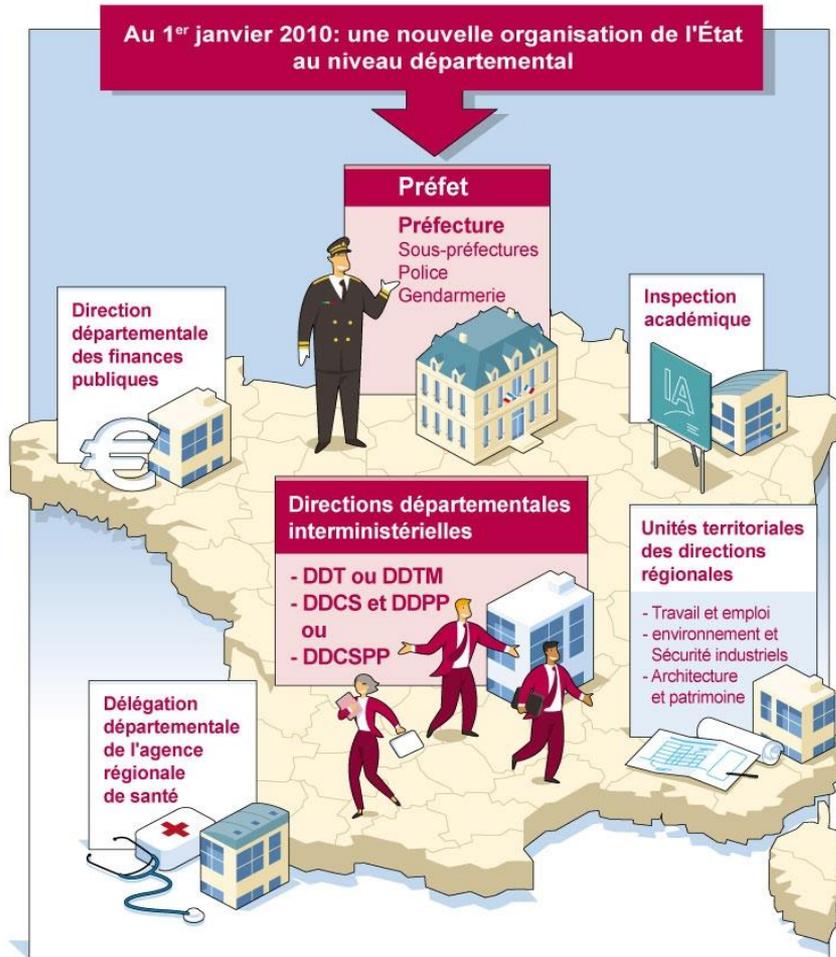
Pendant la période transitoire, les fonctions de santé restent exercées par les structures DRASS/DDASS dont la partie « santé » est ensuite intégrée dans les ARS et les délégations départementales des ARS.
- Les **directions interrégionales de la mer (DIRM)** sont opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

# 3 – Les services de l'Etat en département

# Les services de l'Etat en département : principes d'organisation

- **L'administration départementale est organisée en fonction de des besoins de la population.**  
Cette organisation n'est pas calquée sur l'organisation des ministères et des directions régionales.
- **La plupart des directions départementales actuelles sont regroupées en 2, ou 3, directions départementales interministérielles**, selon la taille du département.
- Certaines structures départementales actuelles deviennent des **unités territoriales** de directions régionales (culture, travail et emploi, environnement industriel).
- Le secteur santé est représenté par une délégation départementale de l'agence régionale de santé.
- Le secteur maritime est intégré au DDTM sous forme de délégation à la mer

# Schéma d'organisation général des services de l'Etat en département (en ne mettant que le 1<sup>er</sup> schéma



# La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

- La **direction départementale des territoires et de la mer** (DDTM) met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires :  
politique agricole, urbanisme, logement, transports, prévention des risques naturels, **sécurité portuaire, gens de mer et pêche...**
- Elle est constituée à partir de :
  - la direction départementale de l'équipement (DDE)
  - la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)
  - **la direction départementale des affaires maritimes (DDAM)**
  - une partie des services « environnement » des préfetures.

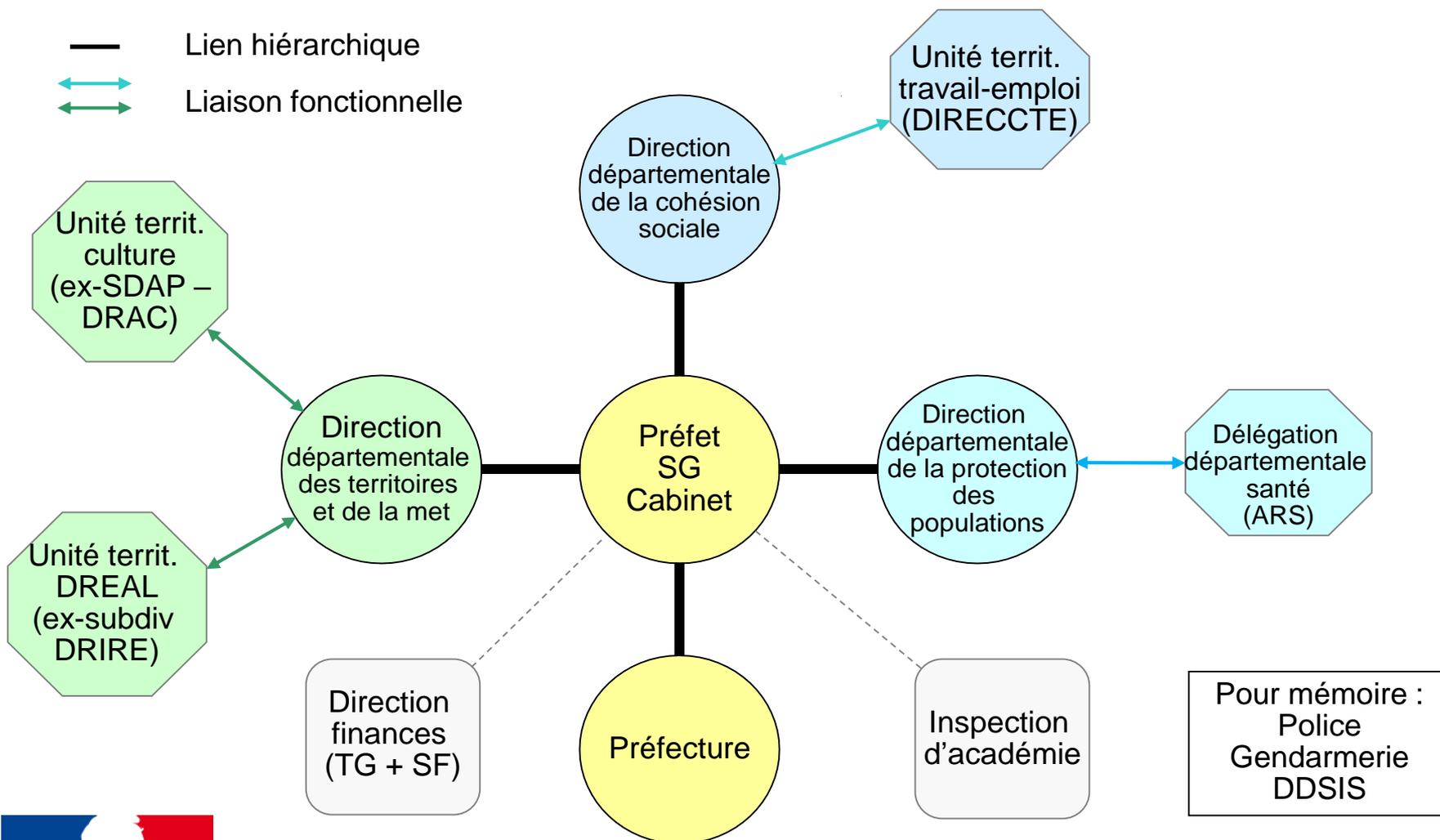
# La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

- **La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) met en œuvre :**
  - les politiques sociales et celles en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.
  
- **Elle regroupe :**
  - la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) ;
  - les services chargés de la cohésion sociale dans les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) ;
  - les services des préfetures chargés des questions sociales ;
  - le service départemental pour le droit des femmes.

# La direction départementale de la protection de la population (DDPP)

- La **direction départementale de la protection de la population** (DDPP) met en œuvre les politiques de protection de la population :
  - sécurité du consommateur, hygiène et sécurité des produits alimentaires, protection des animaux, surveillance biologique...
  - *éventuellement sécurité routière, prévention des risques pour les établissements recevant du public.*
  
- **Elle regroupe :**
  - la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) ;
  - les services de la concurrence, consommation et répression des fraudes (UDCCRF) ;
  - *éventuellement une partie de la préfecture (établissement recevant du public, sécurité routière).*

# Organisation départementale à trois directions



# 3 - Une nouvelle façon de travailler dans respect des agents et du service public

# Une nouvelle façon de travailler

## ■ Collégialité

- Articulation de l'action de l'Etat entre un niveau régional de pilotage et de coordination et un niveau départemental de mise en œuvre locale.
- Collégialité des DR et des préfets pour définir les grandes orientations de politiques publiques et répartir les moyens de l'Etat entre les départements.

## ■ Subsidiarité et mutualisation des compétences

- Allocation de la responsabilité d'une action publique à la plus petite entité capable de résoudre le problème.
- Travail en réseau de compétence entre le niveau régional, voire national, et le niveau départemental.

## ■ Transversalité des réponses

- Unité de l'Etat.
- Examen pluridisciplinaire des dossiers.

# Des garanties pour les agents

- **Maintien des garanties statutaires des agents :**
  - ils continuent à relever de leur corps actuel et bénéficient des mêmes garanties en termes de déroulement de carrière ;
  - leur rémunération continue à être déterminée par le ministère employeur.
- **Nouvelles possibilités de mobilité géographique ou fonctionnelle avec des bourses d'emploi interministérielles :**
  - Dans les zones faiblement attractives, le recrutement sera facilité.
- **Les personnels et de leurs représentants ont été associés à la mise en œuvre de la réforme** tout au long de la démarche :
  - concertation informelle ou formelle ;
  - information en continu des agents ;
  - séminaires de cadres, assemblées générales des personnels ;
  - démarche de projet de service...

# Un service public de qualité

**La très grande majorité des agents continueront à exercer leurs fonctions actuelles :**

- les interlocuteurs techniques ne changent pas ;
- mais ils sont amenés à travailler de façon décloisonnée.

*Par exemple :*

- ✓ *l'instruction d'un permis de construire au sein de la DDT intègre mieux les préoccupations environnementales et les règles en matière de terres agricoles ;*
- ✓ *L'intervention des services de la jeunesse et des sports en zone « politique de la ville » prend en compte l'ensemble de la problématique de cohésion sociale*
- ✓ *La question de l'hébergement des demandeurs d'asile est traitée par le même service que celui qui traite de la demande d'asile ;*
- ✓ *Les services de la répression des fraudes et des services vétérinaires organisent plus facilement des contrôles conjoints en matière de sécurité de l'alimentation.*